



■ **Extrait du registre des délibérations**  
**Commission « Finances et synthèse »**

**Conseil municipal du 10 novembre 2021**  
**Séance du 25 octobre 2021**

**6 NPNRU - OPCU convention de co-financement de la mission**

**Etaient présents les membres inscrits au tableau :**

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mmes PEREZ, SENET, MM EL MOUSSAOUI, NACHITE, Mme MEHADJI, M. KA, Mme DUCHATELLE.

**Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :**

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme LEHNER
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme SAKHO	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
Mme HAMADOUCH	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme SOW	Pouvoir à :	Mme TALL
Mme ELONGUERT	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. EL OUSTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
M. BOULHAMANE	Pouvoir à :	M. KA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	<b>39</b>
- Nombre de conseillers en exercice :	<b>39</b>
- Nombre de conseillers absents non représentés :	<b>3</b>
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : M. LUCAS, Mmes JACQUEMART, JAJAN	<b>36</b>
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	<b>0</b>

■ **Date de la convocation : 04/11/2021**

■ **Rapport de présentation :**

Madame Sophie LEHNER, maire-adjointe, expose :

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du NPNRU, une mission d'Ordonnement Pilotage Coordination Urbaine (OPCU) a été mis en place par l'ACSO sur l'ensemble des quartiers concernés en convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Cette mission, qui se déroulera sur 6 ans, vise trois objectifs majeurs :

- la maîtrise du temps,
- la maîtrise de la qualité du projet,
- ses coûts.

L'ACSO, en tant que maître d'ouvrage et Porteur de projet, assure le suivi et la coordination de cette mission.

Ainsi la commission d'appel d'offre de l'ACSO en date du 20 janvier 2021 a désigné le prestataire « perspective urbaine et sociale » pour assurer cette mission pour un montant de 424 824,00 € HT.

Cette mission est cofinancée à hauteur de 50% par la CDC (sur le montant HT).

Compte-tenu de l'intérêt de cette mission pour les Ville de Creil et de Montataire dans la mise en œuvre de leurs projets respectifs, une participation financière est sollicitée par l'ACSO.

Le plan de financement a été établi en fonction de l'ampleur du programme de renouvellement urbain de chacune des collectivités et se présente comme suit :



PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DE LA MISSION OPCU DU NPRU DE L'ACSO						
DEPENSES € HT	DEPENSES TTC	RECETTES € HT			RECETTES € TTC	
424 824,00 €	509 788,80 €	ACSO	84 964,80 €	20%	118 950,72 €	23%
		Ville de Creil	106 206,00 €	25%	148 688,40 €	29%
		Ville de Montataire	21 241,20 €	5%	29 737,68 €	6%
		Caisse des dépôts *	212 412,00 €	50%	212 412,00 €	42%
<b>424 824,00 €</b>	<b>509 788,80 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>424 824,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>509 788,80 €</b>	<b>100%</b>

\*la CDC finance sur le montant HT

Il vous est proposé :

- d'approuver le plan de financement de la mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbaine du Nouveau programme de renouvellement Urbain avec une participation financière de la Ville de Creil à hauteur de 29 % du budget TTC ;
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement conformément à cette répartition.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu la décision de l'ACSO du 20 janvier 2021 d'attribution du marché relatif à la mission OPCU du NPNRU en Commission d'Appel d'Offres,  
Vu la décision du bureau communautaire en date du 20 janvier 2021 validant la décision d'attribution de la CAO pour la mission OPCU du NPNRU au prestataire Perspectives Urbaines et Sociales,  
Vu les crédits inscrits sur le budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 25 octobre 2021,  
Vu la convention ci-annexée,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le plan de financement de la mission d'Ordonnement, Pilotage et Coordination Urbaine du Nouveau programme de renouvellement Urbain avec une participation financière de la Ville de Creil à hauteur de 29 % du budget TTC soit 24 781,40 € TTC par an.

**Article 2** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement 2021-2026 pour la mission d'Ordonnement Pilotage Coordination Urbaine (OPCU) du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de l'ACSO ainsi que tous les documents y afférents.

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville, compte n°824/657351/NPNRU/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr)

Date d'affichage : 1 2 NOV. 2021

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ...1.6.NOV..2021

et publication ou notification le ...1.6.NOV...2021

affiché le .....1.2.NOV..2021.....

CREIL, le .....1.6.NOV..2021.....

Pour le Maire et par délégation

La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 16/11/2021  
Reçu en préfecture le 16/11/2021  
Affiché le 12/11/2021   
ID : 060-216001743-20211110-DLRG211110006-DE